

Une poste relais a ouvert ses portes en début d'année rue du Dessus du Marché

Horaires d'ouverture :

> du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15

> le samedi de 10h00 à 12h00

Ce point relais propose des services réduits par rapport au bureau de poste antérieur.

Vous pouvez :

- > acheter des timbres, enveloppes prêt-à-poster, Chronoposts
- > effectuer des réexpéditions de courrier et des gardes de courrier,
- > envoyer et recevoir des colis, des lettres recommandées.

Pour le financier les opérations sont très limitées:

- > retrait d'espèces (livret / CCP) maximum 350 euros / semaine.
- > pas d'accès sur les comptes et avec demande d'autorisation de retrait.
- > possibilité d'effectuer des dépôts d'espèces ou chèques mais avec des délais de traitement beaucoup plus long qu'en agence postale.



LA POSTE

Inscriptions scolaires pour l'année 2019-2020 avant le 29 mars 2019

Retrouvez les formulaires d'inscription sur www.joncherysurvesle.com



Mission Locale Rurale du Nord Marnais : au service des 16-25 ans !

→ Pour qui : vous êtes sorti du système scolaire (diplômés ou non), vous êtes sans emploi ou vous souhaitez en changer ; la Mission Locale est là pour vous !

→ Nos missions : L'élaboration d'un **projet professionnel**, l'accompagnement vers la **formation**, l'accompagnement vers l'**emploi**, la **santé**, l'aide à la **mobilité** et le **logement**.

→ Nous contacter : 03.26.91.18.81 / missionlocale@mlruraledunordmarnais.fr

Les dispositifs en cours

AOA – Accompagnement à l'Orientation Active

Si vous ne savez pas quel métier vous pourriez exercer plus tard ou si vous souhaitez vous réorienter, l'AOA est fait pour vous ! Un conseiller vous accompagne sur des temps individuels et collectifs pour vous aider à réfléchir à vos attentes professionnelles, évaluer vos acquis via des tests réalisés auprès de psychologues du travail, vous faire découvrir différents secteurs professionnels et développer une meilleure connaissance des métiers.

Inscription auprès de votre conseillère.

GARANTIE JEUNES

La Garantie Jeunes vise l'emploi d'abord ! Grâce à un suivi renforcé, vous gagnerez en autonomie et en expérience grâce à des périodes valorisantes en entreprise. De plus, une allocation mensuelle (versée sous condition), vous permettra de lever les freins que vous rencontrez dans votre recherche d'insertion professionnelle.

Inscription auprès de votre conseillère.

Retrouvez toutes ces informations sur notre page Facebook « **Mission Locale Nord Marnais** » et notre site web « www.mission-locale-nordmarnais.com ».

Informations travaux sur le réseau SNCF courant 2019

Ces travaux auront lieu de nuit, en semaine, et en partie en zone urbaine et des habitations sont situées à proximité du chantier. Le bruit moyen sur le chantier devrait osciller entre 80 et 110 Db(A).



INFOS MUNICIPALES

MARS 2019

LE MOT DU MAIRE

LE MAIRE

- La Maison de Services au public est maintenant opérationnelle. Ouverte à tous, gratuitement, elle met à votre disposition toutes les informations et aides dont vous pourriez avoir besoin. N'hésitez pas.
- Les beaux jours ensoleillés sont arrivés brutalement.  Mais déjà il est nécessaire de rappeler que les horaires de tonte et de bruit dans les jardins sont limités. Merci de respecter le silence des voisins.
- Notre appartenance au Grand Reims entraîne des modifications pour les écoles et les inscriptions aux transports. Il faut en tenir compte.
- La voirie relève de la compétence du Grand Reims. Les trous sur la chaussée et la réfection des voiries nécessitent une procédure assez longue. Signalez les nuisances, nous ferons remonter vos remarques ou suggestions.
- La circulation est toujours aussi rapide dans la traversée de la commune. Chacun est responsable de sa vitesse. Attention aux contrôles.



Le Maire



EXTRAITS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2019

Présents : 14

Excusé : 1

Pouvoirs : 4

N°1-2019

Programme Local de l'Habitat 2019-2024.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2017-256 du 28 septembre 2017 décidant d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine du Grand Reims, couvrant la période 2019-2024,

Considérant les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré Le Conseil municipal, REND à l'unanimité un avis positif au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de la Communauté Urbaine du Grand Reims et donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2-2019

Cession immobilière suite à la succession d'Armande TANGUY.

Le Conseil Municipal,

Considérant la parcelle AD 163 avec la maison 60.20m2 en zone constructible de 1144m2

Considérant qu'il est nécessaire de vendre ce bien et de faire de la publicité,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- La vente de la parcelle AD 163 avec la maison auprès de l'agence immobilière de Jonchery sur Vesle « Etude immobilière des Deux Vallées » au prix de 95000€ frais d'agence immobilière inclus,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession de cette parcelle AD 163,

- Décide que l'acte relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître Hourdeaux, 133 Avenue de Laon, 51721 REIMS CEDEX (et son antenne sur la commune) et le charge de toutes les formalités à accomplir,

- Consent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mandater toutes les expertises immobilières ou diagnostics nécessaires à la charge de la commune lors d'une vente,

- Autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession, notamment les compromis de vente et acte de vente.

N°3-2019

Evolution des tarifs communaux.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de revoir les tarifs communaux pour le prêt de la salle polyvalente, du cinéma, des tentes, des droits de voirie, du passage piéton au parc municipal et de l'inscription à la médiathèque dont certains sont inchangés depuis 2007, 2011...

Sur proposition après avoir énuméré les tarifs actuels :

- Les tarifs de location de la salle polyvalente : Les tarifs seront appliqués dès cette année :

- Jonchery-sur-Vesle : 1 journée 450 €, week-end 700 €, caution 700 €,
- Extérieur : 1 journée 1000 €, week-end 1500 €, caution 1000 €,
- Comités d'entreprises : 1 journée 500 €, caution 700 €.
- Communauté Urbaine du Grand Reims : 300 €
- Si besoin de l'autre dimension du podium installé : 100 €.

- Les tarifs des locations de tentes sont reconduits : Les tarifs seront appliqués dès le 1^{er} janvier 2020 :

- pour le parc municipal avec montage 300 €,

- Les tarifs de location du cinéma sont reconduits : Les tarifs seront appliqués dès le 1^{er} janvier 2020 :

- Jonchery-sur-Vesle : 150 €, caution 500 €,
- Extérieur : 300 €, caution 500 €.

- Les tarifs d'adhésion à la médiathèque sont reconduits : Les tarifs seront appliqués dès le 1^{er} janvier 2020 :

- cotisation par foyer habitant la commune : 10 €
- cotisation par foyer habitant hors de la commune : 15 €
- coût d'une nouvelle carte d'adhésion en cas de perte : 1 €
- coût des amendes : 7 € pour retard. Remplacement des emprunts à l'identique (perte ou détérioration...).

- Les tarifs pour le droit de passage au parc municipal :

- Les tarifs sont reconduits pour 2020, les tarifs seront donc de 110 € par passage piétons.

- Les tarifs de droit de voirie sont reconduits : Les tarifs seront appliqués dès le 1^{er} janvier 2020 :

- 10 € par jour pour démonstrateurs ou vendeurs, 50 € pour camion outils,
- 10 € les 3 m pour le vide-greniers.

Le conseil après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité :

- les tarifs évoqués ci-dessus,

- et délègue à Monsieur le Maire l'autorisation de signer tous documents nécessaires à cette délibération.

N°4-2019

Demande de subventions pour la médiathèque

Vu les articles L 2121-29, L 2122-22 et L.2122-23,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche de l'administration communale de confier au maire certaines attributions,

Vu que la médiathèque est communale,

Considérant les besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité de déléguer au Maire les attributions suivantes :

- d'autorisation permanente de solliciter toute subvention pour la médiathèque auprès de la D.R.A.C.
- d'autorisation permanente de solliciter toute subvention pour la médiathèque auprès de la Région Grand Est,

Le conseil charge Monsieur le Maire de respecter les demandes de subventions et lui octroi l'autorisation de déposer et signer chaque demande nécessaire et d'appliquer cette décision qui sera transmises à Monsieur le Préfet et à la Trésorerie de Fismes.

N°5-2019

Fonds de concours de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims, et ses délibérations CC-2018-86 du 28 juin 2018 et CC 2018-292 du 17 décembre 2018 décidant l'attribution d'un fonds de concours

Vu le projet de convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

- d'approuver le versement des fonds de concours de la Communauté Urbaine du Grand Reims pendant sa mandature.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents correspondants notamment les conventions.

- d'imputer la recette correspondante sur le budget général de la commune au chapitre ou à l'opération retenue.

Informations diverses :

Monsieur Le Maire :

- Le terrain et le bâtiment étudiés Rue Luling, ont été évalué par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne (Service des domaines) à 170 000€ en vue d'installer les futurs ateliers municipaux. Compte tenu que des travaux et des mises aux normes obligatoires s'imposent à la commune, que le vendeur réfléchit encore sur la suite à donner et que la commune s'interroge aussi sur la fonctionnalité du bâtiment, le dossier est mis en suspens, mais les recherches continuent pour l'avenir.

- La consultation pour le parking est lancée.

- Après différents échanges avec les pouvoirs publics, la Maison de Services Au Public sera inaugurée le 25 février prochain à 17h00, Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics Olivier Dussopt devrait être là et animer avec Madame La Députée Aina Kuric le débat organisé avec les parlementaires, la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims, le Président de l'Association des Maires, Mesdames et Messieurs les Maires et les élus régionaux et départementaux...

- Les commissions sont invitées à donner leurs différents devis pour le budget 2019 dans les meilleurs délais

- Rappel des élections européennes le 26 mai prochain.

- La convention de la future bretelle donnant sur la Route

Nationale 31 est signée en mairie. Celle-ci est dans les services de la DIR Nord avant d'être finalisée à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

- L'école maternelle demande à changer ses horaires, l'inspectrice confirme les réserves émises par les Maires, et demande d'attendre l'an prochain suite aux nouveaux décrets qui doivent concerner l'école maternelle. Cela demanderait aussi des réserves par rapport à Familles Rurales et à son organisation pour un 2^{ème} service à 13h15 pour des enfants en bas âge.

- Malgré des relances, aucune nouvelle des établissements « Carrefour » pour l'ancien magasin Leclerc..



Elicia Ruda



Samuel Lefebvre



Irina Marx



Lisa Urbanczyk

« Les Membres du Conseil Municipal des Jeunes vont installer une boîte aux lettres dans le parc Municipal afin de récolter les idées des jeunes pour les jeunes »

Le Lundi 25 février 2019, la MSAP a été inaugurée par Monsieur Olivier Dussopt le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, en présence de Madame Kuric Députée de la Marne, de Monsieur Denis Conus Préfet de la Marne et de Madame Catherine Vautrin Présidente du Grand Reims.